

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 6 février 2023

| NOMBRE DE MEMBRES                          |                   |   |
|--|-------------------|---|
| AFFERENTS<br>AU CONSEIL<br>MUNICIPAL<br>15 | EN EXERCICE<br>15 | QUI ONT PRIS<br>PART A LA<br>DELIBERATION<br>13 |

|   |
|---|
| DATE DE LA CONVOCATION :<br>02 février 2023 |
|---|

L'an deux mil vingt-trois et le six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès,

**Étaient présents :** NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

**Étaient absents :** DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre), RECOLLON Chantal (pouvoir à CAFFIER Fabien), CHABRAN Fanny (pouvoir à BARNOUD Frédérique), GLEREAN Thibault, BLUM Virginie

**Secrétaire de séance :** AIGLON Olivier

D/2023-014

**Objet de la délibération :** Requalification du centre bourg : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023

Madame la Maire expose que depuis 2021, accompagné d'une démarche participative avec les citoyens, pilotée par la société Kaeliodo'scop, une collaboration a été engagée avec le CAUE et a permis d'établir un schéma stratégique de requalification du bourg avec l'identification de quatre secteurs à enjeux.

L'enjeu de revitalisation du centre bourg repose sur les principaux objectifs suivants :

- mise en sécurité des déplacements (véhicules / cheminements piétons),
- mise en accessibilité pour les personnes à mobilités réduites,
- préservation du paysage,
- mise en valeur du patrimoine,
- pérennisation des commerces et de l'activité artisanale,
- maintien de l'offre de stationnement.

Les aménagements prévus portent sur :

- la réfection des chaussées,
- la réfection des trottoirs (bordures et revêtements de surface),
- la réfection des espaces publics (Place de l'Église, Place Centrale),
- la réalisation d'un parking sur deux niveaux,
- l'enfouissement des réseaux,
- la signalisation verticale et horizontale.

Le montant total estimatif de l'opération s'élève à 864 276.88 € soit 1 037 132.26 € TTC.

La Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) a pour objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement.

Le projet de requalification du centre bourg est inscrit dans le CRTE signé avec l'Etat. Il vise à développer l'attractivité du territoire, et à stimuler l'activité du bourg centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE les objectifs du projet de requalification du centre bourg,

**SOLLICITE** une subvention au titre de la DSIL 2023, pour cette opération,

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation du projet seront portés aux budgets primitifs,

**AUTORISE** Madame la Maire à la signature de tout document afférent à la présente décision,

**CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Madame la Maire,



Acte rendu exécutoire - 9 FEV. 2023  
Après dépôt en Préfecture le : - 9 FEV. 2023  
Publication ou notification du : - 9 FEV. 2023  
Publication site internet le : - 9 FEV. 2023  
Affichage liste des délibérations le : - 9 FEV. 2023